



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE LOCATION
D'EXPOSITION AVEC MONSIEUR CLEMENT
BAGOT**

**DÉCISION N° DM-22-083
EN DATE DU 08 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Clément Bagot, résidant 38, rue de l'Ermitage – 93 100 Montreuil – pour la location d'une exposition intitulée « Temps suspendus » du 3 février au 9 mars 2022, dont le coût total est fixé à 2 000 € (Deux mille euros) nets ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec Monsieur Clément Bagot, résidant 38, rue de l'Ermitage – 93 100 Montreuil – pour la location d'une exposition intitulée « Temps suspendus » du 3 février au 9 mars 2022, dont le coût total est fixé à 2 000 € (Deux mille euros) nets ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220308-Imc1H9325H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/03/2022 Date de Publication : 08/03/2022
